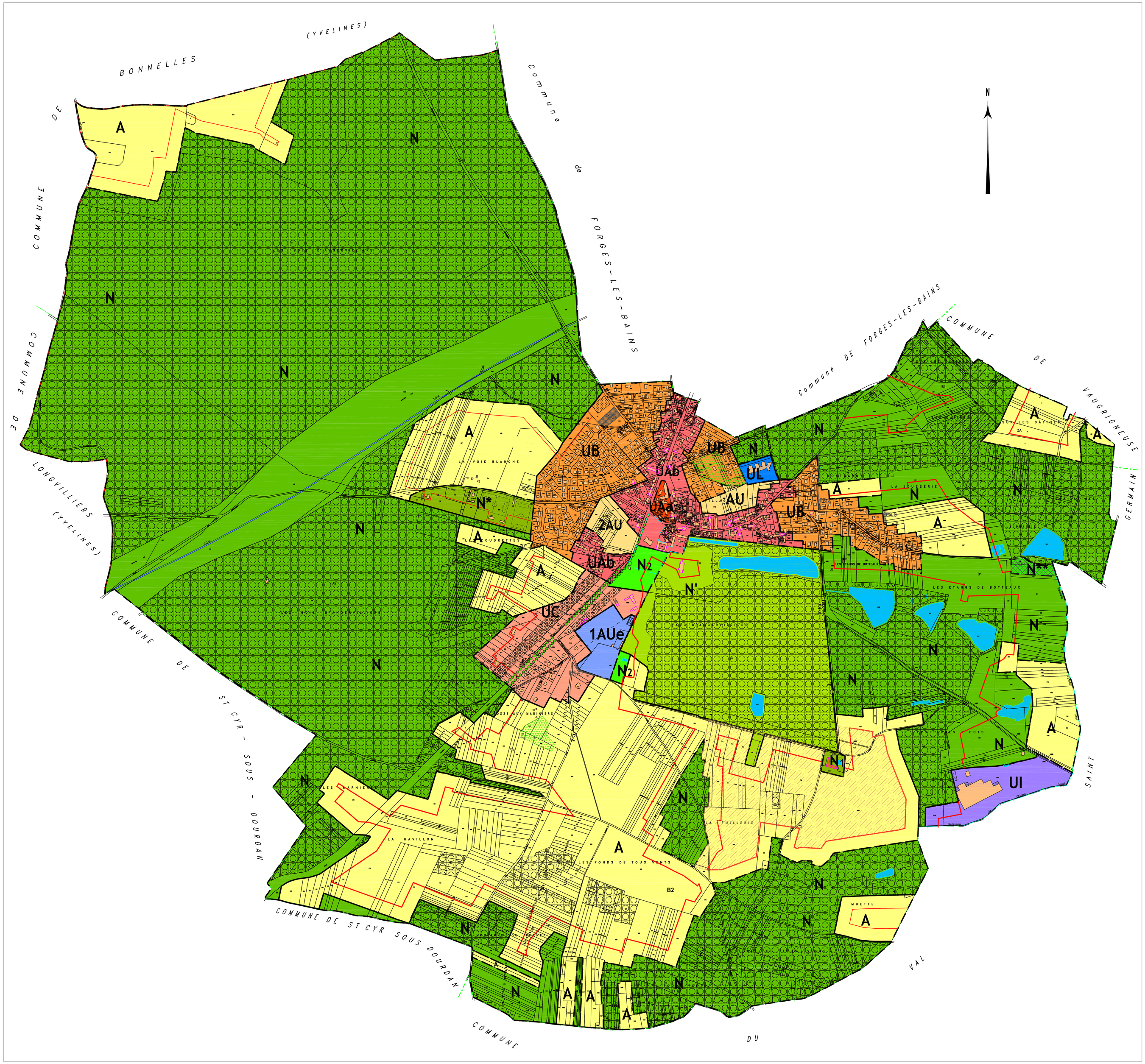

Plan Local d'Urbanisme

Maire d'Angervilliers
rue du Château
91 470 ANGERVILLIERS
Tel : 01 64 59 02 06

PLU approuvé
en Conseil Municipal
le 27 février 2014

Plan de zonage 1/2

Plan général

Echelle : 1/5000

LEGENDE

Les zones urbaines

- **ZONE UAa** Tissu ancien traditionnel dense
- **ZONE UAb** Tissu ancien traditionnel
- **ZONE UB** Extension urbaine
- **ZONE UC** Zone pavillonnaire moins dense
- **ZONE UI** Zone destinée à recevoir des activités
- **ZONE UL** Zone destinée à recevoir des équipements publics ou collectifs

Les zones à urbaniser

- **ZONE 2AU** Zone destinée à recevoir une urbanisation mixte (habitat/équipement) dans le cadre d'un aménagement d'ensemble
- **ZONE AU** Zone à urbaniser strictes dont l'ouverture à l'urbanisation est conditionnée par une procédure adaptée
- **ZONE 1AUe** Zone à urbaniser destinée à recevoir une urbanisation dans le cadre d'un aménagement d'ensemble, principalement à vocation d'habitat

Les zones naturelles

- **ZONE N** Zone naturelle à protéger en raison de la qualité du site
- **ZONE N*** Zone à urbaniser destinée à recevoir des équipements sportifs ou de loisirs
- **ZONE N**** Zone à urbaniser destinée à recevoir des équipements publics ou d'intérêt collectif notamment liés à l'assainissement
- **ZONE N_2** Zones destinées à recevoir des aménagements paysagers
- **ZONE N'** Secteur à constructibilité limitée - Domaine du Château
- **ZONE N_1** Secteur à constructibilité limitée

Les zones agricoles

- **ZONE A** Zone naturelle réservée aux activités agricoles

Espaces Boisés Classés

Bande de protection de 50 m des massifs boisés

Polygone d'implantation

Secteurs protégés en raison de la richesse du sol ou du sous-sol au titre de l'article R123-11 du Code de l'Urbanisme

Au titre du L123-1-5 7 du Code de l'Urbanisme :

- Bâtiments ou éléments urbains remarquables
- Alignements d'arbres
- Milieux humides
- Espaces paysagers

Au titre du L123-3-1 et du R123-12 du Code de l'Urbanisme :

- Changement de destination autorisé

ER-1 Emplacements réservés

N°	Objets	Destinataires	Surfaces approximatives	Références des parcelles concernées
1	Equipements publics (Station épuration)	Commune	Environ 7995 m²	n°368 et n°369
2	Aménagements de voirie	Commune	Environ 850 m²	n°204, 205, 208, 209, 211, 1399
3	Aménagements de voirie	Commune	Environ 515 m²	n°229, 230, 231 et 232
4	Aménagements de voirie	Commune	Environ 660 m²	n°432 et 625
5	Agrandissement du cimetière	Commune	Environ 3040 m²	n°45 et 46

Zone urbaine assujettie à des Orientations d'Aménagement et de Programmation